

SOMMAIRE :

Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

VU :  
LE CONTROLEUR  
NANCIER,

C. MIDAHUEN

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°144/PR. du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°287/PR/MFPT. du 16 Juillet 1966 portant statutssparticuliers des corps appartenant au cadre des Personnels de la Santé Publique de l'Etat ;
- VU la Décision n°45/MSP/PER. du 11 Février 1961 portant engagement de M. REY Euloge Charles, en qualité de Chirurgien en -Dentiste Auxiliaire ;
- VU la Note de Service n° I24/MSPAS/DS/PER du 21 Janvier 1963, portant t Affectation de M. AGBESSI Victor ;
- VU les Demandes de nomination formulées par MM. AGBESSI et REY ;
- VU la Lettre n° 2714/MSPAS/DS/Per-I du 23 Septembre 1966 du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 84 du décret n°287/PR/MFPT du 16 Juillet, les Médecin et Chirurgien-Dentiste Auxiliaires dont les noms suivent, sont nommés à compter des dates ci-après indiquées dans le corps des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes diplômés d'Etat en qualité de :

- 1° Médecin de 2ème classe, 1er échelon stagiaire  
AGBESSI Victor Alcide Xavier.....21 Janvier 1963.
- 2° Chirurgien-Dentiste de 2ème classe 1er échelon Stag.  
REY Euloge.....9 Janvier 1961.

ARTICLE 2.- Il est attribué à M. AGBESSI Victor Alcide Xavier Médecin de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon Stagiaire, titulaire du diplôme d'Etat de Pédiatrie, une indemnité de spécialisation non soumise à retenue pour pension dont le montant correspond à la valeur de 50 points d'indice.

ARTICLE 3.- Les intéressés sont maintenus à la disposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, à Cotonou.

ARTICLE 4. Les Solde et accessoires de MM. AGBESSI et REY sont imputables au budget de l'Hôpital de Cotonou.

ARTICLE 5.- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 29 Décembre 1966

ORIGINAL	I
JORD	I
PR	8
MFPT	I
MFAE	I
MSPAS	I
DP	8
DFP	I
DGF	I
DB	I
DC	2
CF	I
DI	I
TRESOR	I
D/SANTE	2
PENSIONS	2
HOPITAL Cot.	I
IAA	4
SGG	I
Grde Chanc.	I
INTER.	2

Par le Président de la République,

Général Christophe SOGLO.-

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DU TRAVAIL

Pascal CHABI KAO.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES

Nicéphore SOGLO

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

- Dr. D. BADAROU -